

ACTUALITE SANTE TRAVAIL

- **Rapport sur la santé des femme en France - CESE –
7 juillet 2010**
- **Rapport d'information sur le mal-être au travail - Sénat –
7 juillet 2010**
- **La réforme de la santé au travail**

ACTUALITE SANTE TRAVAIL

LA SANTÉ DES FEMMES EN FRANCE

**Communication du Conseil économique, social et
environnemental**

**Présentée par Mme Dominique Hénon au nom de la délégation
aux droits des Femmes et à l'égalité des chances entre hommes et
femmes**

Communication adoptée par le Bureau lors de sa séance du 7 juillet 2010

ACTUALITE SANTE TRAVAIL

LA SANTÉ DES FEMMES EN FRANCE

« La plus grande longévité des femmes est tempérée par des vulnérabilités spécifiques, le développement de comportements à risques et des inégalités d'accès aux soins. L'intégration professionnelle des femmes produit des effets positifs sur leur santé mais les expositions et nuisances liées à de nombreux emplois féminins demeurent largement invisibles car peu étudiées.

Sur chacun de ces thèmes, le Conseil cible les efforts à faire pour améliorer la santé des femmes en mettant l'accent sur la prévention et la lutte contre les inégalités sociales pathogènes, toutes actions qui nécessitent une meilleure prise en compte du genre dans la recherche médicale et les politiques de santé publique. »

ACTUALITE SANTE TRAVAIL

Les actions à promouvoir pour améliorer la santé des femmes :

RECONNAÎTRE ET RÉDUIRE LES ATTEINTES À LA SANTÉ AU TRAVAIL

- « L'impact des facteurs de risques au travail sur la santé des femmes conserve à bien des égards un caractère d'invisibilité entraînant méconnaissance ou sous estimation et donc une faible prise en compte. »

Rappel :

- SUMER 2003 : 58% des TMS déclarés concernent des femmes avec un risque d'exposition 22% supérieur à celui des hommes
- SAMOTRACE 2009 : 37% des femmes vivent un mal-être au travail contre 24 % des hommes
- Réseau national de vigilance et de prévention des pathologies professionnelles (RNV3P) : augmentation de la proportion des femmes victimes d'asthme professionnel = 37% en 1998 , 44% en 2003 et 57% en 2008

ACTUALITE SANTE TRAVAIL

Propositions :

- Développer les études permettant une analyse différenciée du travail des hommes et des femmes.
- Etudier plus précisément l'influence du travail de nuit de longue durée sur l'aggravation du risque de survenue d'un certain nombre de pathologies : maladies cardiovasculaires, surpoids, cancer du sein.
- Prévenir la forte prévalence des TMS chez les femmes en imposant la prise en compte du genre dans la définition des normes ergonomiques. Les outils et modes opératoires pour de nombreuses tâches étant standardisés par référence à « l'homme moyen ».

ACTUALITE SANTE TRAVAIL

Propositions :

- Veiller à ce que les indicateurs sur les conditions de travail qui doivent figurer dans le « *rapport de situation comparée* » incluent l'exposition aux risques et à la pénibilité et prennent en compte le genre en matière de santé au travail.
- Veiller à l'intégration du genre dans le document unique d'évaluation des risques.
- Permettre aux CHSCT d'inclure dans leur mission la problématique des liens entre emploi occupé par les hommes et les femmes et état de santé .
- Apporter des éléments aux services de santé au travail dont le rôle est fondamental dans toute démarche de prévention.
- Réitère sa préconisation figurant dans l'avis adopté par le CESE le 10 février 2010 : *Construire l'avenir par une France plus forte et plus solidaire* :
 - « Faire de la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale une clause obligatoire des négociations de branches ».

ACTUALITE SANTE TRAVAIL

**Rapport d'information de M. Gérard DÉRIOT, fait au
nom de la Mission d'information sur le mal-être au
travail et de la commission des affaires sociales**

SENAT

7 juillet 2010

ACTUALITE SANTE TRAVAIL

RÉCAPITULATIF DES PRINCIPALES PROPOSITIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA MISSION (13)

Code du travail

- Faire figurer explicitement dans le Code une disposition prévoyant que l'organisation du travail et les méthodes de gestion ne doivent pas mettre en danger la sécurité et la santé des travailleurs, ni porter atteinte à leurs droits et à leur dignité.
- Préciser que l'employeur, qui a l'obligation d'évaluer les risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, doit aussi prendre en compte la charge psychosociale du poste de travail.

ACTUALITE SANTE TRAVAIL

Management

- Former systématiquement les managers à la gestion d'équipe et leur donner un socle minimum de compétences en matière de santé et de sécurité au travail.
- Revenir aux fondamentaux du management, en redonnant toute leur place aux comportements individuels, au détriment des procédures préétablies.
- Renforcer les collectifs de travail, en intégrant une dimension collective dans l'évaluation des personnels, en ouvrant des espaces de concertation avec les travailleurs ou encore en mettant en place un dispositif d'intéressement.
- Pour inciter les directions à œuvrer pour le bien-être de leurs collaborateurs, faire dépendre une part de la rémunération variable des managers d'indicateurs sociaux et de santé.

ACTUALITE SANTE TRAVAIL

Acteurs de la prévention des risques professionnels

- Veiller à ce que la réforme annoncée des services de santé au travail contribue à revaloriser le métier de médecin du travail, à conforter leur indépendance, en s'orientant vers une gestion paritaire, et promeuve la pluridisciplinarité.
- Dans le respect de la négociation en cours entre les partenaires sociaux en vue d'une réforme des institutions représentatives du personnel (IRP), rechercher les moyens de renforcer les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) : élection directe de leurs membres, délégations horaires plus importantes, meilleure formation des élus, création de CHSCT « centraux » dans les grandes entreprises.

ACTUALITE SANTE TRAVAIL

La réforme de la santé au travail

Position du Conseil national de l'Ordre des médecins

(Bulletin d'information de l'Ordre des médecins n° 13 sept. – oct. 2010)

ACTUALITE SANTE TRAVAIL

Acteurs de la prévention des risques professionnels

- « Le 15 septembre, une importante réforme de la santé au travail a été votée en catimini par l'Assemblée nationale, sous la forme d'un amendement dans le cadre de la loi portant réforme des retraites. Ce texte, adopté sans concertation, ne répond ni aux attentes des salariés, ni à celles des professionnels concernés. »
- « Le Conseil national de l'Ordre s'étonne que ce texte ait été voté sans concertation préalable. Il regrette vivement de ne pas avoir été reçu par le ministre du Travail pour évoquer ce sujet comme il le demande depuis 6 mois. Dans ces conditions, l'Ordre ne peut qu'émettre une vive protestation et rappeler ses propositions publiées en juin 2010. »

ACTUALITE SANTE TRAVAIL

Quatre propositions pour mieux réformer la médecine du travail

(Recommandations adoptées et publiées par le Conseil national de l'Ordre en juin 2010)

- L'indépendance des médecins du travail ne doit pas être altérée par de nouvelles règles de gouvernance des services de santé au travail.
- Des solutions innovantes doivent être mises en œuvre pour diminuer la pénurie médicale sans porter atteinte à la qualité du service pour les salariés et les employeurs. [...]
- Le médecin du travail doit rester le coordinateur de l'équipe pluridisciplinaire. Pour l'Ordre, les infirmiers et, plus largement, tous les professionnels qui jouent un rôle dans la santé au travail ne doivent intervenir auprès des salariés et/ou des entreprises que sur la base d'une prescription du médecin du travail.
- L'accès au dossier médical personnel par le médecin du travail doit être autorisé, sa traçabilité étant garantie en lecture comme en écriture.